



À partir du second XIX^e siècle et jusqu'aux années 1970, la construction des États sociaux en Europe fut entre autres une manière de répondre au défi que représentait la « question sociale ». L'essor du mouvement ouvrier, l'ampleur des problèmes sociaux posés par l'industrialisation et l'impuissance des systèmes traditionnels d'assistance appelaient de nouvelles problématiques, de nouvelles « solutions sociales ».

La genèse d'un État souvent dit « providence » s'effectua sur des bases hétérogènes d'un pays à l'autre, bénéficiant ou non du soutien des tendances dominantes du mouvement ouvrier ou des Églises. Malgré les intentions de certains législateurs, cet État consacra l'approfondissement d'une démocratie sociale que l'extension du droit de vote, l'instauration de l'indemnité parlementaire ou l'invention de l'isoloir n'avaient pas suffi à mettre en place.

Partagés entre la protection des seuls salariés et le projet d'une assistance universelle, les États sociaux furent le produit d'une dynamique historique interventionniste accélérée par les deux guerres mondiales. Conçue d'abord sur un mode assurantiel (des protections contre les risques d'accident, de maladie ou de vieillesse), la protection sociale s'est progressivement étendue, à l'éducation, au logement, etc., hors de toute référence au travail. Elle s'est aussi étatisée, et la reconnaissance de *droits sociaux* ne promut pas toujours des institutions très démocratiques.

Rompue à la charnière des années 70 et 80 – à droite, avec la vogue des idéologies néolibérales, comme à gauche, avec la critique de la bureaucratie et du paternalisme productiviste d'État –, la dynamique interventionniste appartiendrait-elle aujourd'hui au passé ? Le dogme du marché, les privatisations de la protection sociale et la déterritorialisation de l'État fragilisent les droits sociaux, quand ils ne les remettent pas directement en cause.

Avec l'affirmation de nouveaux paradigmes confondant libéralisme et liberté, quel peut être désormais l'avenir de la protection sociale en Europe ? Ne peut-on craindre qu'elle ne devienne cette « retraite pour les morts » que dénonçait au début du siècle dernier une CGT syndicaliste-révolutionnaire ? ■

La rédaction